

## Comité de pilotage Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine »

Jeudi 3 juin 2021

### Compte-rendu

La réunion du comité de pilotage s'est déroulée le jeudi 3 juin 2021 en visio-conférence. La séance est ouverte à 10h00. 25 personnes sont présentes à la réunion.

#### Etaient présents :

- AGRO Laurence, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- ARNAL Gérard, botaniste
- BALL Chloé, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- BAUDOIN Gérard, Yvelines Environnement
- BOITEUX Laurence, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- CAMBOURIEUX Frédérique, mairie d'Amenucourt
- DUMONT Corinne, Yvelines Environnement
- FORTEAUX Sylvie, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
- FRANCHET Georgette, Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH)
- GADOUM Serge, Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement (OPIE) et membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- GAUDIN Camille, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- HERPIN-POULENAT Dominique, mairie de Vétheuil et Présidente du Comité de Pilotage (COPIL)
- HUBER Florence, conseillère municipale à la mairie de Saint-Martin-la-Garenne
- LAMARRE Cyril, Conseil Départemental des Yvelines (CD78)
- LAUER Marine, Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)
- LEDOUX Arnaud, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- MOURLON Nicolas, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- ORY Monique, Collectif d'Associations Protections de l'Environnement en Seine Aval (CAPESA)
- PAYET Alexandre, représentant de LAFARGE
- PEYNET Julien, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France (FICIF)
- PRATTE Olivier, Agence des Espaces Verts (AEV)
- ROUX Françoise, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- THAUVIN Jean-Pierre, Association des Naturalistes des Yvelines
- VERDIER Coralie, Direction Départemental des Territoires des Yvelines (DDT 78)
- WITKOWSKI Stanislas, Office National des Forêts (ONF)

#### Ordre du jour :

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation 2019-2020
- Prévisions d'animation 2021
- Questions diverses

#### Introduction

Après un tour de table de tous les participants, l'animatrice présente l'ordre du jour.

## **Rappels sur Natura 2000**

Camille GAUDIN rappelle le fonctionnement du réseau Natura 2000 (zonage, contrats et chartes Natura 2000, évaluations d'incidences Natura 2000) et présente le site « Coteaux et boucles de la Seine ».

## **Bilan de l'animation**

Camille GAUDIN présente ensuite le bilan d'animation depuis 2019. Elle explique que le temps d'animation entre 2019 et 2020 a diminué d'un tiers, notamment cause à cause de la procédure chronophage de la révision du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » géré également par le PNRVF.

Elle expose les différents contrats Natura 2000 réalisés depuis 2019, dont les travaux de restaurations des pelouses calcicoles situées sur les éperons rocheux de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine. Elle explique les contraintes et choix qui ont été faits lors de ces travaux, notamment la réalisation d'un débardage par héliportage plutôt qu'animal ou manuel. Mme HERPIN-POULENAT ajoute que ce choix a été débattu en Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de la sélection de l'entreprise pour la réalisation du marché, et a pris en compte un ensemble de critères pour parvenir à cette décision.

Mme DUMONT interroge l'animatrice sur la possibilité de faire pâturer des chèvres sur ces pitons pour agir sur le milieu plutôt que des travaux de restauration, plus impactants. L'animatrice explique que la configuration du milieu ne s'y prête pas forcément (fortes pentes, difficultés d'accès) et qu'un pâturage n'est pour le moment pas envisagé pour des raisons de contraintes techniques. Mme HERPIN-POULENAT ajoute que, si par le passé cette activité de pâturage existait, le parcellaire était moins morcelé qu'aujourd'hui (il existait donc moins de problématiques liées à la propriété foncière) et qu'un berger était constamment sur place. Ce type d'activité ayant disparu peu à peu du département, elle est pour le moment inenvisageable à l'heure actuelle.

Mme HUBER pose la question de l'utilité et du bénéfice de ce type de travaux. Camille GAUDIN explique que les pelouses calcicoles sont des milieux pauvres en nutriments, ce qui permet à des espèces très spécifiques de s'installer. Cependant, ces habitats ont une dynamique qui tend vers l'embroussaillage voire le boisement en l'absence de gestion, causant une perte de richesse spécifique et d'intérêt écologique. Il est donc important d'intervenir avant que cette dynamique n'ait pris trop d'ampleur.

Camille GAUDIN détaille ensuite les suivis des espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères. Elle expose les résultats des différents comptages hivernaux effectués depuis 2019 jusqu'à l'hiver 2021, et signale que la cavité des Mamazelles, localisée sur la commune de Vétheuil, ne sera suivie que tous les 5 ans désormais car elle montre des signes d'instabilité. L'entrée de cette cavité ayant été fracturée il y a quelques années, une opération de sécurisation pourra être envisagée prochainement. Serge GADOUM demande si l'inspection générale des carrières suit cette cavité, car il peut arriver qu'une cavité semble dangereuse sans l'être réellement, et inversement. Un avis pourrait donc être utile dans ce cas. L'animatrice répond qu'elle n'a pas connaissance de suivi particulier sur cette cavité et prend note du conseil. M. MOURLON indique que la DDT du Val d'Oise a des échanges avec l'Inspection générale des carrières et qu'elle peut donc servir d'intermédiaire si besoin.

L'animatrice poursuit en présentant les résultats des suivis estivaux des chiroptères sur le château de La Roche-Guyon, qui héberge la première colonie d'Île-de-France de Petits rhinolophes, et dont les effectifs progressent depuis plusieurs années.

Camille GAUDIN montre ensuite les parcelles engagées en charte Natura 2000 par un propriétaire privé sur plusieurs communes du site. Marine LAUER demande si ces parcelles de boisement sont en forêt privée, ce que l'animatrice confirme. Mme DUMONT demande quels sont les engagements pour ce type d'habitats et si des inventaires sont réalisés sur ces parcelles. Camille GAUDIN précise que si l'ancienne animatrice, Céline PRZYSIECKI, s'était rendue sur place pour voir quelles étaient les parcelles, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Les engagements en charte Natura 2000 concernant les parcelles boisées relèvent par exemple d'une interdiction de coupe rase, de conserver les arbres à haute valeur écologique ou encore d'intervenir hors des périodes sensibles.

L'animatrice poursuit en présentant l'engagement réalisé par la SCEA La Noé sur le site de Vaulézard : une MAEC qui n'avait jamais été contractualisée jusqu'alors a été engagée en 2020 et un plan de gestion pastorale a été rédigé par le PNRVF pour donner des préconisations et obligations de gestion. Serge GADOUM demande si le PNR a connaissance de l'état des bas-marais alcalins du site et si cela a été pris en compte dans la gestion car il y a un enjeu au niveau du criquet ensanglanté. Camille GAUDIN répond qu'il n'y a pas eu d'inventaires depuis quelques temps, mais que dans tous les cas la SCEA ne prévoyait rien sur ces parcelles car trop humides. Corinne DUMONT rajoute que Benjamin Fougères a réalisé un suivi il y a deux ou trois ans et que les résultats sont consultables sur Cettia.

Camille GAUDIN demande à la DDT95 de quelle manière des contrôles dans le cadre de cette MAEC peuvent être réalisés, car si la SCEA semble avoir une démarche plutôt positive vis-à-vis de la biodiversité, leur exploitation prime sur ces enjeux. Comme des obligations ont été indiquées dans le plan de gestion, il est indispensable de contrôler d'ici un ou deux ans si les engagements de la MAEC sont bien respectés pour que les milieux rares de ce site perdurent. Arnaud LEDOUX indique qu'il communiquera ces éléments au service agriculture de la DDT pour un éventuel contrôle d'ici quelques temps.

L'animatrice présente ensuite les suivis habitats réalisés entre 2019 et 2020, notamment la première application du protocole landes mis en œuvre sur la RNR de Moisson par l'AEV. Olivier PRATTE explique que ce protocole a été réalisé par un alternant et qu'il s'agit pour le moment d'un 1<sup>er</sup> état de conservation, tout en sachant que le site a été très perturbé par le passé. Il faudra donc un moment pour observer l'effet de la gestion menée par l'AEV depuis quelques années. Les landes sont pour le moment dans un état de conservation qualifié de mauvais, mais elles se développent malgré tout.

Mme DUMONT demande si ce protocole pourrait être applicable ailleurs, par exemple sur le Bois du Chesnay. Françoise ROUX répond que sur ce site on ne trouve pas vraiment ce type de milieu et précise que le CD95 procède actuellement à des travaux de réouverture dans le cadre de leur gestion d'Espaces Naturels Sensibles. Camille GAUDIN ajoute que si d'autres entités de landes sont présentes sur le site Natura 2000, elles sont trop morcelées et trop réduites en termes de surface pour pouvoir reproduire le protocole dans de bonnes conditions.

Camille GAUDIN reprend en présentant les contrats Natura 2000 prévus en 2021, dont les travaux de restauration des mares de la Butte du Hutrel, située sur la commune de Saint-Martin-la-Garenne. Corinne DUMONT intervient pour prévenir que la zone de stockage temporaire prévue est située sur la zone de présence de Gentiane d'Allemagne. Camille GAUDIN et Cyril LAMARRE expliquent qu'il s'agissait d'une localisation globale et qu'elle servait surtout à indiquer que le stockage serait situé à côté de l'entrée du site. La carte des travaux a été modifiée et remplacée dans la présentation du COPIL.

L'animatrice poursuit en mentionnant la procédure de biens vacants et sans maîtres qui s'est terminée pour la commune de Vétheuil, en cours sur la commune de La Roche-Guyon et envisagée pour les communes de Gommecourt, Haute-Isle et Bennecourt. Cette procédure

va permettre de récupérer de nombreuses parcelles et ainsi envisager la gestion de nouvelles entités sur le site Natura 2000 et la RNN des Coteaux de la Seine. Mme HERPIN-POULENAT remercie les services de l'état pour leur appui dans cette démarche complexe et encourage les autres communes à engager cette procédure car elle peut constituer un véritable atout pour la préservation des espaces naturels.

Corinne DUMONT demande si le site de la Sablonnière a été considéré dans les prochains contrats Natura 2000, car le site est en train de se refermer fortement. Camille GAUDIN répond qu'elle avait pris en compte cette remarque au dernier COPIL de 2019, et qu'elle avait donc procédé à la recherche des propriétaires des parcelles intéressantes ainsi qu'à une demande de devis auprès d'une entreprise. Cependant, pour le moment elle n'a pas contacté les propriétaires car elle ne possède aucune coordonnée à part les adresses postales, ce qui n'est pas forcément le plus facile pour échanger, d'autant plus que l'un des propriétaires vit à l'étranger. Elle précise avoir fait une demande de renseignement auprès de la mairie de Saint-Martin-la-Garenne mais n'avoir obtenu aucune réponse pour le moment. Mme HUBER intervient pour préciser qu'elle peut relancer le sujet auprès de la mairie.

Corinne DUMONT demande s'il a été envisagé de faire appel à des chantiers de bénévoles, par exemple auprès du groupe VBS de la LPO afin de faire ce type de travaux plutôt que de faire appel à des entreprises. Camille GAUDIN répond que cela a été envisagé mais que selon le type de travaux à réaliser il est plus facile de faire appel à une entreprise spécialisée et qui aura le matériel adéquat. Mais le PNRVF prend note de cette proposition.

Stanislas WITKOWSKI intervient pour informer le COPIL que le plan d'aménagement de la forêt de la Roche-Guyon est en cours de révision, et que l'ONF est en relation avec le propriétaire, c'est-à-dire l'AEV. Il précise que si une étude naturaliste préalable va être réalisée pour prendre en compte le maximum d'enjeux, il est preneur de conseils et de préconisations quant aux habitats et espèces Natura 2000 présents sur site afin que tout soit intégré au mieux dans le nouveau plan d'aménagement. Olivier PRATTE explique que ça n'est pas son unité qui a la charge de cette forêt, mais que l'AEV reviendra vers l'ONF pour tous ces sujets. Camille GAUDIN transmettra les coordonnées de M. WITKOWSKI à M. PRATTE et à M. GADOUM.

Mme HERPIN aborde la problématique des conflits d'usage, notamment avec les quads et moto-cross qui conduisent parfois à des situations dangereuses et où les réactions des usagers peuvent être violentes. Nicolas MOURLON, directeur de la DDT95, explique qu'une opération est en train d'être réfléchie avec Laurent Nuñez de l'Office français de la biodiversité (OFB), pour à la fois intervenir sur le terrain et surtout communiquer à ce sujet pour freiner les comportements. Olivier PRATTE rebondit sur le sujet en faisant part de ces mêmes problématiques sur la RNR de Moisson et qu'il souhaiterait qu'une coopération interdépartementale soit menée, notamment en mutualisant par exemple les agents commissionnés. M. MOURLON déclare qu'il a bien entendu les préoccupations des élus et agents à ce sujet, et que cela fait partie des sujets en cours au niveau de la DDT.

Mme HERPIN-POULENAT regrette que de nombreuses communes, premiers acteurs de la mise en œuvre de Natura 2000, soient absentes de ce comité de pilotage.

Les différents sujets étant épuisés, Mme HERPIN-POULENAT clôt la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation.



# Coteaux et boucles de la Seine

FR1100797

Comité de pilotage  
Natura 2000

Jeudi 3 juin 2021

## Ordre du jour

- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation 2019-2020
- Prévisions d'animation 2021
- Questions diverses



## Rappels sur Natura 2000



## Le réseau Natura 2000

- Réseau européen de sites à valeur écologique reconnue
- **Valoriser le patrimoine naturel et préserver la biodiversité**  
en tenant compte des exigences et des activités socio-économiques locales
- Maintien des espèces et des habitats naturels dans un **bon état de conservation**

## Le réseau Natura 2000

- 2 directives européennes:
  - Oiseaux (2009/147/CEE) : site **ZPS**  
=> Zone de Protection Spéciale
  - Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE) : site **ZSC**  
=> Zone Spéciale de Conservation
- **ZSC + ZPS = réseau Natura 2000**



## Le réseau Natura 2000



## Le réseau Natura 2000

- Europe :
  - 26 918 sites
  - 18,15 % surface terrestre de l'UE
  - 6 % surface marine

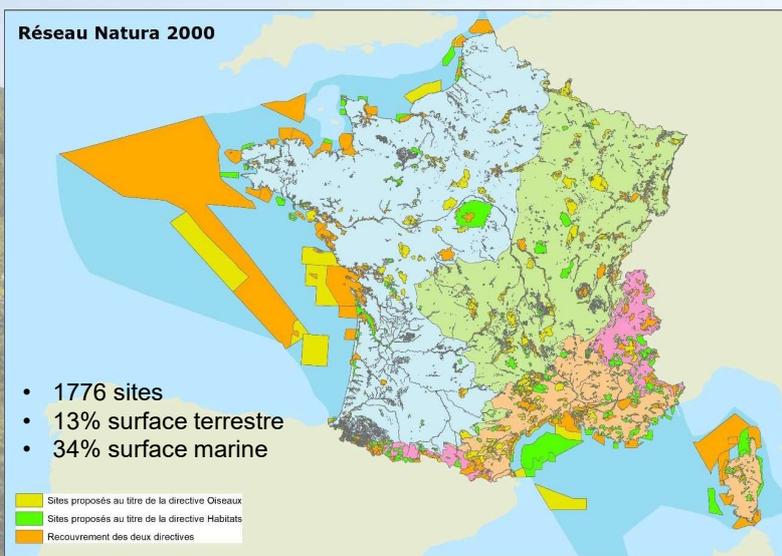


## Le réseau Natura 2000

### Réseau Natura 2000

- 1776 sites
- 13% surface terrestre
- 34% surface marine

■ Sites proposés au titre de la directive Oiseaux  
■ Sites proposés au titre de la directive Habitats  
■ Recouvrement des deux directives

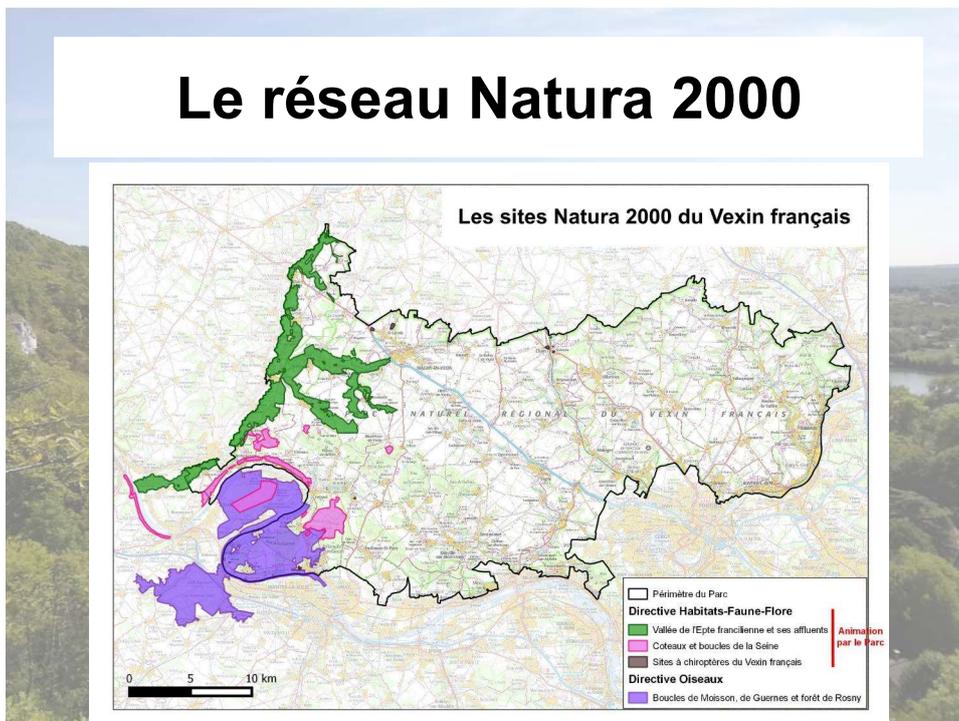
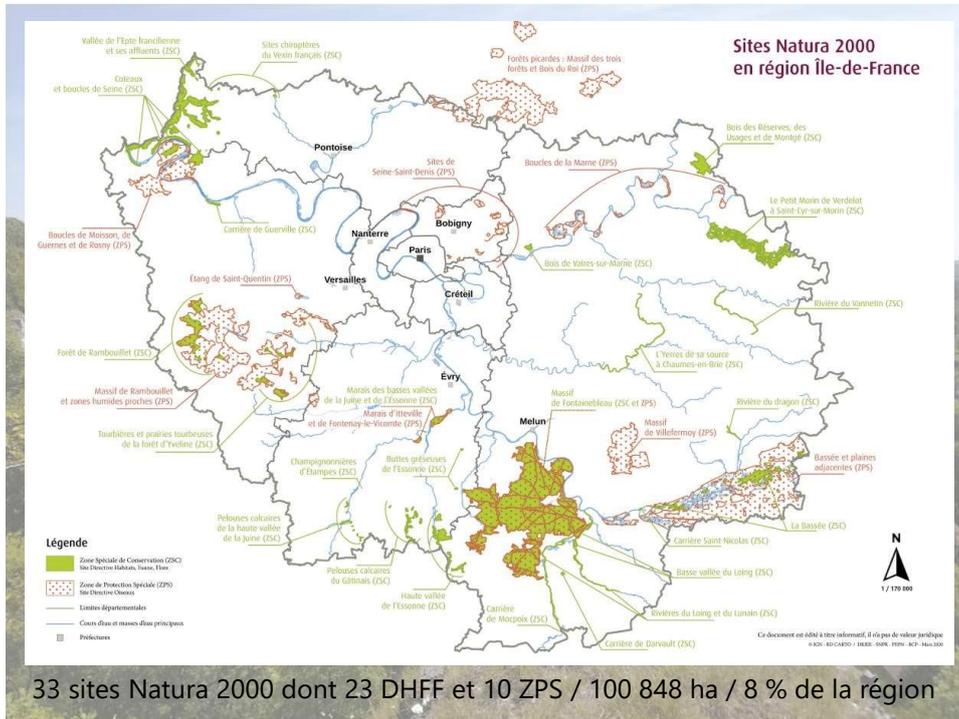


# Le réseau Natura 2000

- Outils pour atteindre les objectifs
  - **Démarche volontaire** pour propriétaires, gestionnaires, usagers
    - **Contrat Natura 2000 / MAEC**
    - **Charte Natura 2000**
  - **Démarche réglementaire**
    - **Evaluation des incidences**  
(Projets sur listes nationales et locales)

## Evaluations d'incidences Natura 2000

Art. R 414-19 du code de l'environnement (Liste nationale)	Arrêté préfectoral de l'Eure du 30/12/2010 Arrêté préfectoral du Val d'Oise du 28/07/2011 Arrêté préfectoral des Yvelines du 01/08/2011 (Liste locale 1)	Arrêté préfectoral de l'Eure du 11/03/2013 Arrêté préfectoral du Val d'Oise du 20/03/2013 Arrêté préfectoral des Yvelines du 12/09/2012 (Liste locale 2)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration (art. L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport) sur voie publique d'échelle nationale ou internationale ou d'un budget &gt; 100 000 €</li> <li>• Homologation des circuits (art. R. 331-37 du code du sport)</li> <li>• Manifestations motorisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (articles R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport)</li> <li>• Rassemblements festifs musicaux soumis à déclaration (art. 23-1 de la loi du 21 janvier 1995)</li> <li>• Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif soumises à déclaration (art. R. 331-4 du code du sport)</li> <li>• Manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation (art. L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestations sportives en dehors des voies ouvertes à la circulation publique soumises à déclaration en application de l'article L.331-2 du code du sport (27) et lorsque le nombre des participants, organisateurs et spectateurs est susceptible de dépasser 300 personnes (95 et 78)</li> <li>• Manifestations sportives en dehors des voies ouvertes à la circulation publique soumises à autorisation (art. L.331-6 du code du sport)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne donnant pas lieu à la délivrance d'un titre international ou national et budget &lt; 100 000 € (27)</li> <li>- lorsque le nombre des participants, organisateurs et spectateurs est susceptible de dépasser 300 personnes (95 et 78)</li> </ul> </li> <li>• Manifestations sportives organisées sur voies ouvertes à circulation publique (art.R.331-6 du code du sport) et lorsque le nombre des participants, organisateurs et spectateurs est susceptible de dépasser 300 personnes (95 et 78)</li> <li>• Concentrations et manifestations de véhicules terrestres à moteur sur routes ouvertes à la circulation publique soumises à autorisation ou déclaration (art. R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport) (27, 95 et 78)</li> <li>• Établissements d'activités de tirs aux armes de chasse (ball-traps permanents ou temporaires) soumis à déclaration (art. L. 322-3 du code du sport) (27)</li> <li>• Aires d'atterrissage ou de décollage des avions, aéronefs, ULM, montgolfières, hydravions, planeurs, soumises à autorisation ou déclaration (art. D. 132-6 à 12 du code de l'aviation civile) (27, 95)</li> <li>• Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (art. L. 311-3 du code du sport) (27, 95 et 78)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement parc d'attraction ou aire de jeux d'une superficie ≤ 2 ha (27, 95 et 78)</li> <li>• Création chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste (27, 95 et 78)</li> </ul>

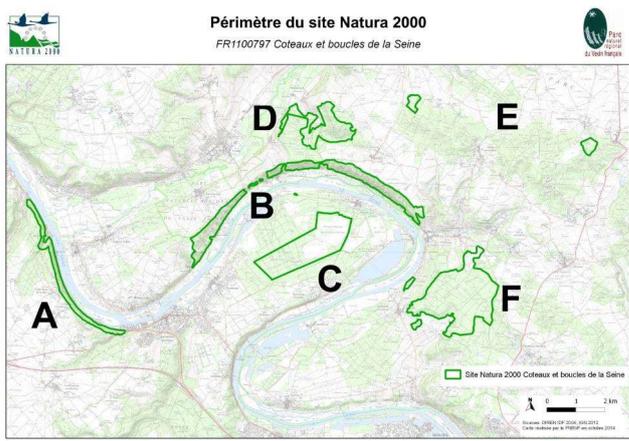


## Site « Coteaux et boucles de la Seine »

- 6 entités : dernières boucles de la Seine d'Île-de-France
- Coteaux (1<sup>ères</sup> falaises de la Seine), boucles et buttes boisées

- 1414 hectares
- 16 communes (78 et 95)

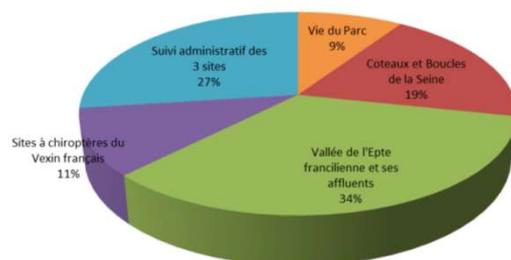
- En partie en ZPS
- Classé en partie en RNN et RNR



**Bilan d'animation 2019-2020**

## Bilan d'animation 2019-2020

- Le temps d'animation est passé de 27% en 2019 à 19% en 2020 (probablement dû à la révision du DOCOB du site de la Vallée de l'Epte)



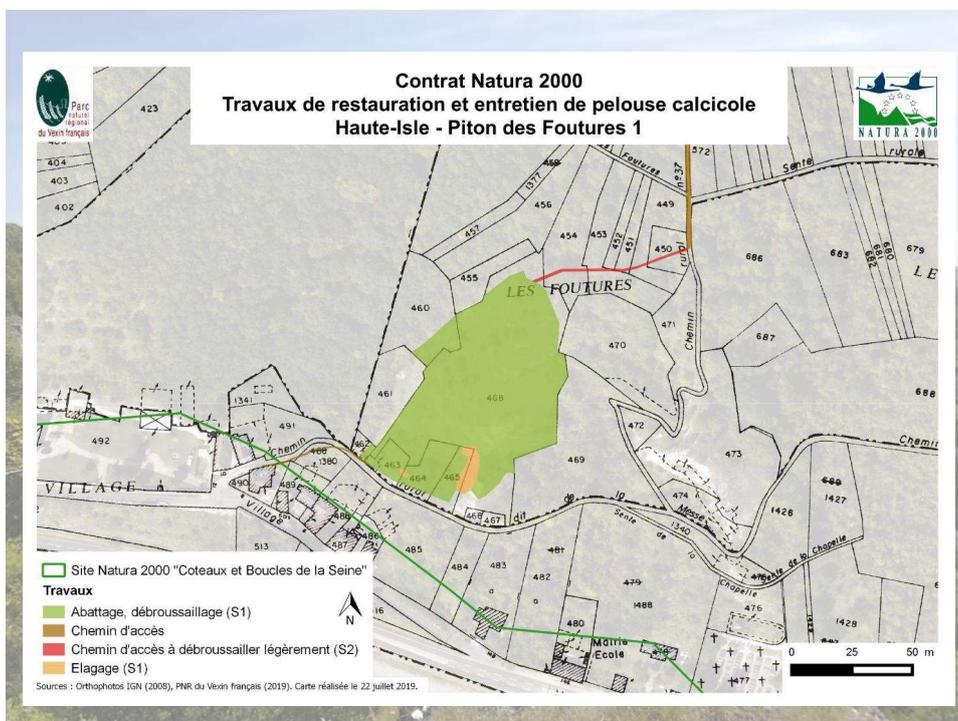
Détails de la répartition du temps de travail en 2020 pour le site Natura 2000 "Coteaux et boucles de la Seine"

## Bilan d'animation 2019-2020

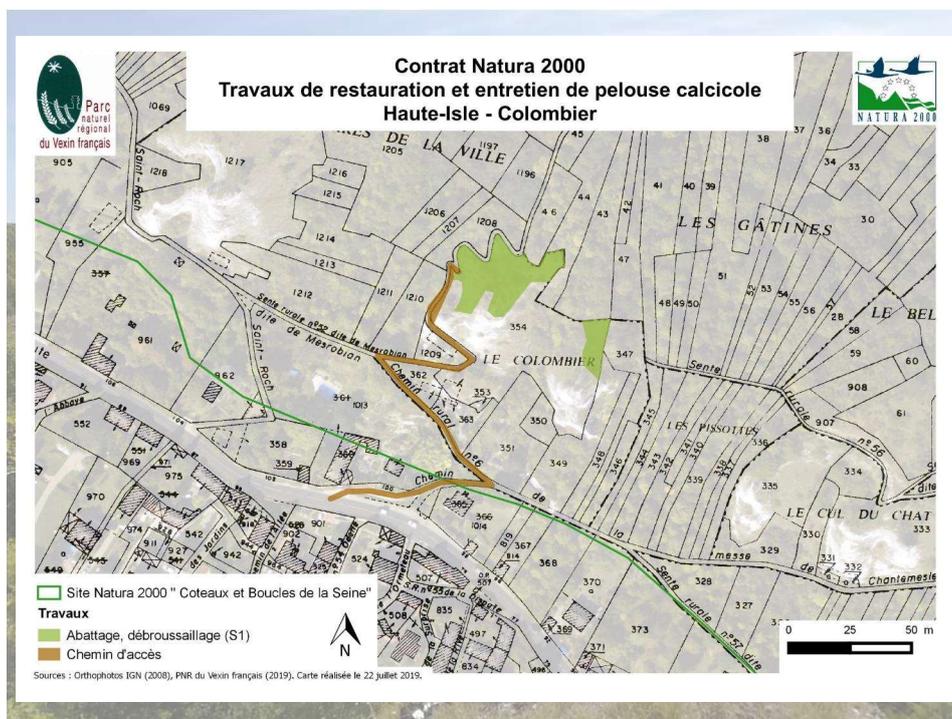
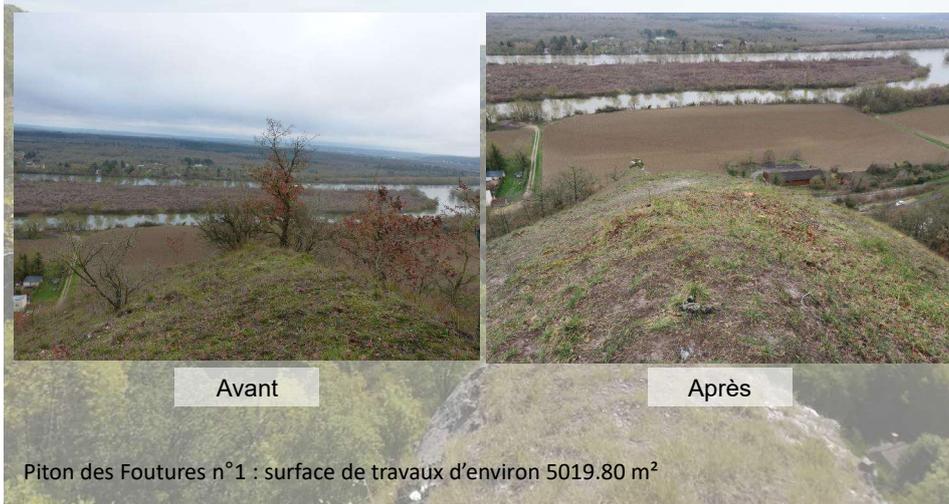
- Contrats Natura 2000
  - Restauration et entretien de pelouses calcicoles du piton des Foutures n°2 (Haute-Isle)  
Signataire : Parc avec délégation de gestion de la commune
  - Association Equalis – 3 jours en 2019 et 2 jours en 2020 / Période d'intervention : Octobre 2020  
Montant total des travaux : 2 195 € et 1 463 €

# Bilan d'animation 2019-2020

- Contrats Natura 2000
  - Restauration et entretien de pelouses calcicoles de 3 pitons (n°1, n°7 et n°8) (Haute-Isle)  
Signataire : Parc avec délégation de gestion de la commune et de l'AEV
- Marché public lancé fin 2019 : travaux réalisés par l'ONF début janvier 2020 (3 semaines de chantier)  
Montant total des travaux : 67 658,40 € TTC



# Bilan d'animation 2019-2020



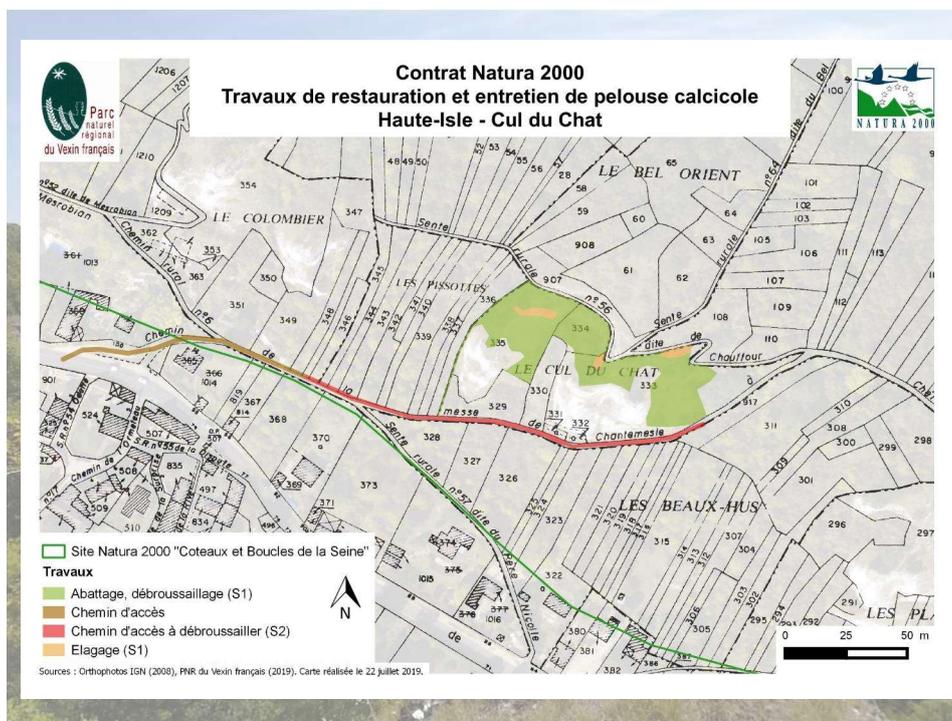
# Bilan d'animation 2019-2020



Avant

Après

Piton du Colombier n°7 : surface des travaux d'environ 942.45 m<sup>2</sup>



## Bilan d'animation 2019-2020



Avant

Après

Piton du Cul du Chat n°8 : surface des travaux d'environ 2612.53 m<sup>2</sup>

## Bilan d'animation 2019-2020



Evacuation par hélicoptage (30t de matière évacuée en 3h)

## Bilan d'animation 2019-2020

- Contrats Natura 2000



Lot d'entretien sur les 3 ans remporté par l'entreprise Jard'éco :  
montant annuel → 11 880 € pour les 3 pitons par an

## Bilan d'animation 2019-2020

- Contrats Natura 2000
- Entretien de pelouses calcicoles sur des parcelles régionales

Signataire : AEV



## Comptages hivernaux chiroptères

- Gouffre des Maquisards (cavité), localisé sur la RNN des Coteaux de la Seine (Vétheuil)

Espèces	2018	2019	2020	2021
Petit rhinolophe		11	9	9
Grand rhinolophe		2	0	0
Grand murin		0	0	0
Murin à oreilles échanquées		0	0	0
Murin de Bechstein		0	0	0

## Comptages hivernaux chiroptères

- Cavité des Mamazelles, localisée sur la RNN des Coteaux de la Seine (Vétheuil)
- Serrure fracturée depuis plusieurs années
- Cavité instable, pas prospectée tous les ans

Espèces	2018	2019	2020	2021
Petit rhinolophe		14		
Grand rhinolophe		1		
Grand murin		0		
Murin à oreilles échanquées		0		
Murin de Bechstein		0		

## Comptages hivernaux chiroptères

- Château de la Roche-Guyon (caves et réservoir)

Espèces	2018	2019	2020	2021
Petit rhinolophe		4	9	9
Grand rhinolophe		1	3	0
Grand murin		0	0	0
Murin à oreilles échanquées		0	0	0
Murin de Bechstein		0	0	0

## Comptages estivaux chiroptères

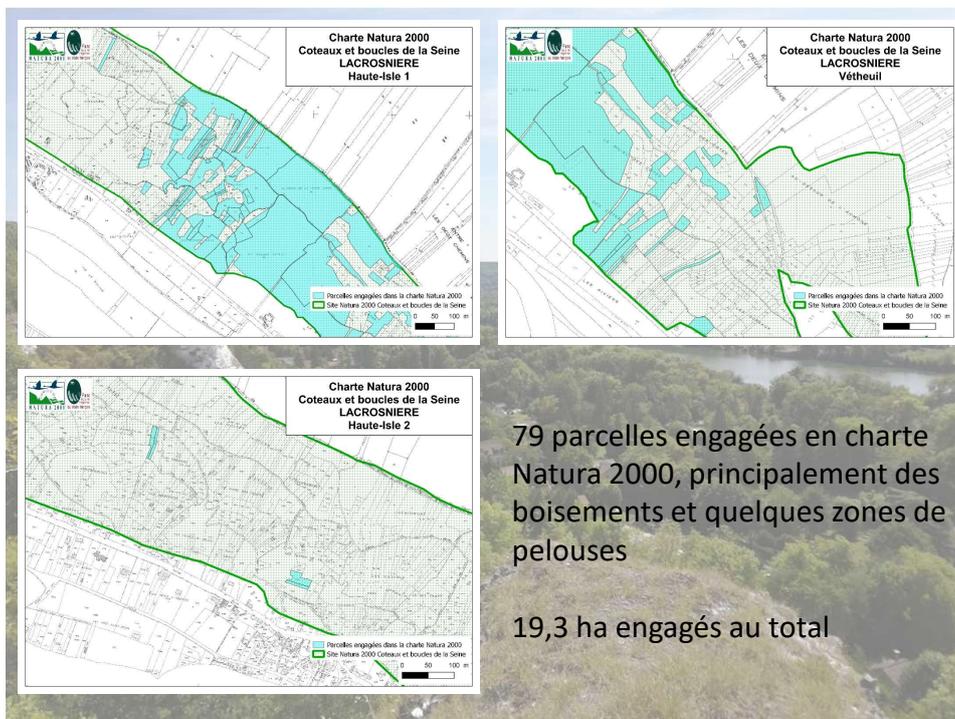
- Château de la Roche-Guyon (combles)
- La différence entre 2019 et 2020 est due à une visite du grenier du château, où d'autres individus sont présents

Espèces	2017	2018	2019	2020
Petit rhinolophe	90		111	140
Grand rhinolophe	3		2	2
Grand murin	0		0	0
Murin à oreilles échanquées	0		0	0
Murin de Bechstein	0		0	0

# Bilan d'animation 2019-2020

- Charte Natura 2000
  - Charte en vigueur : engagement d'un privé en 2018

Pas de nouvelle charte signée en 2019 ou en 2020

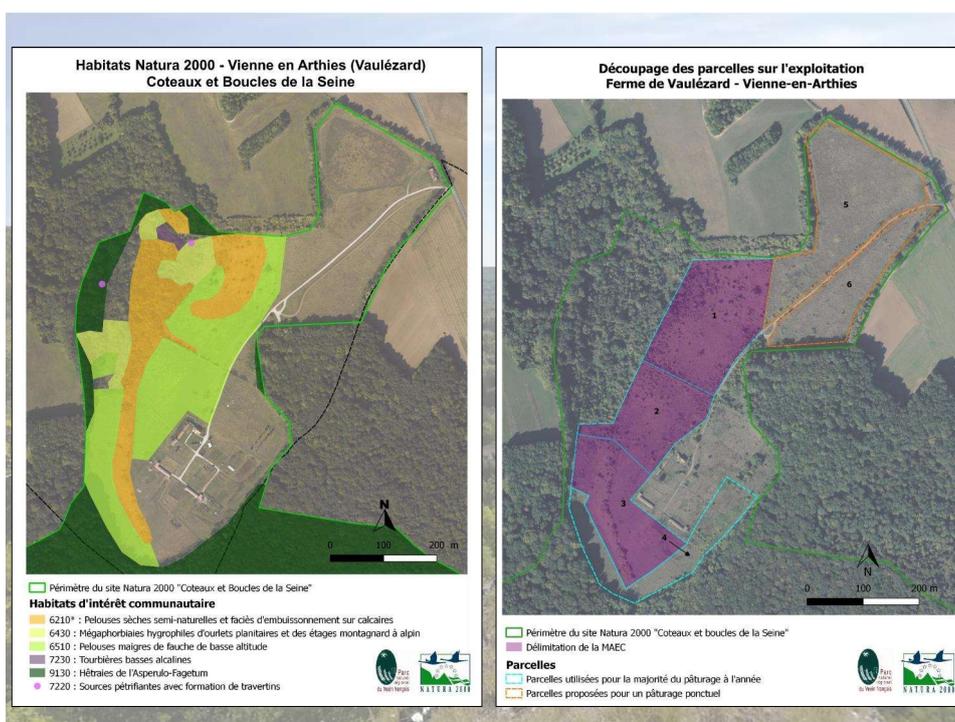


79 parcelles engagées en charte Natura 2000, principalement des boisements et quelques zones de pelouses

19,3 ha engagés au total

## Bilan d'animation 2019-2020

- Accompagnement sur le site de Vaulézard
  - Engagement des nouveaux propriétaires (SCEA La Noé) sur la MAEC HE39 « Gestion pastorale et maintien des milieux ouverts »
  - Rédaction d'un plan de gestion pastorale pour donner des préconisations et obligations de gestion du cheptel sur le site (taux de chargement pour le pâturage, fauche...)



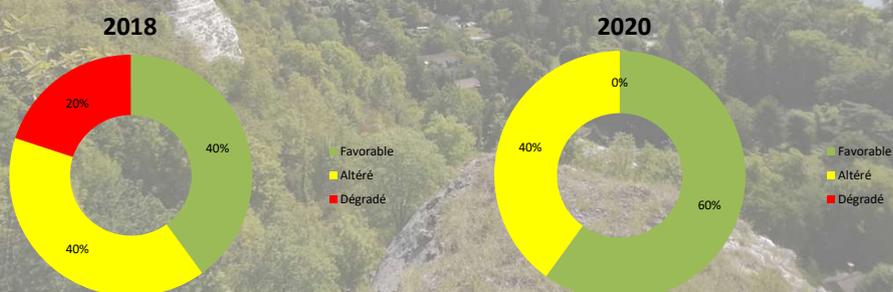
## Bilan d'animation 2019-2020

- Suivis
  - Protocole pelouses calcicoles CBNBP
    - Parcelles RNN (afin de suivre leur évolution suite aux travaux sur les 4 pitons) + parcelles AEV
  - Protocole landes CBNBP
    - RNR de la boucle de Moisson : protocole démarré par l'AEV en 2020

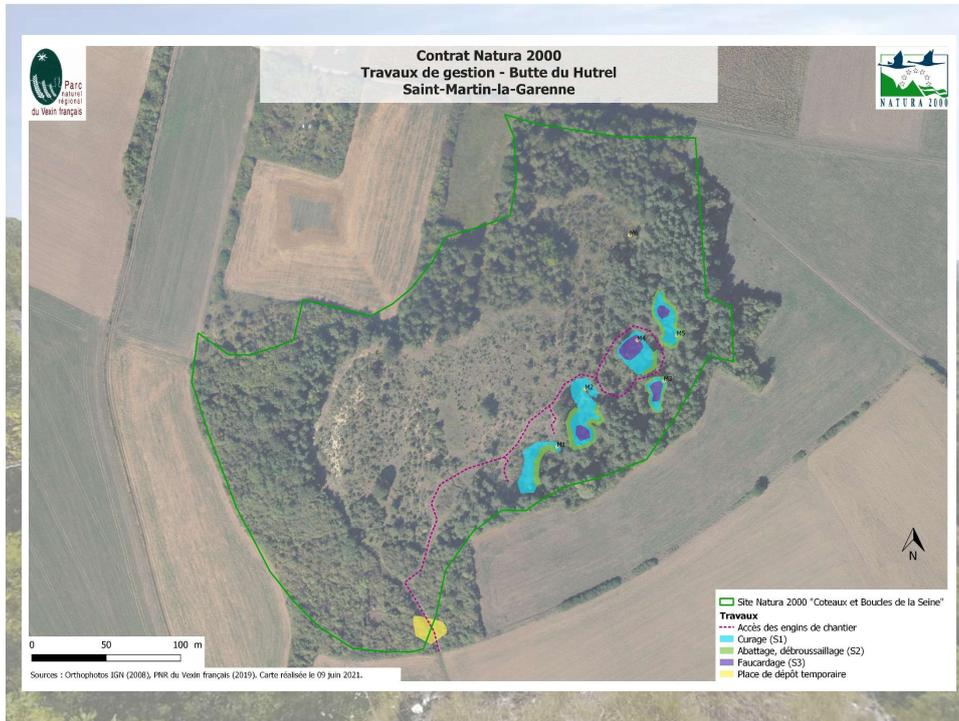
## 1<sup>er</sup> bilan protocole CBNBP

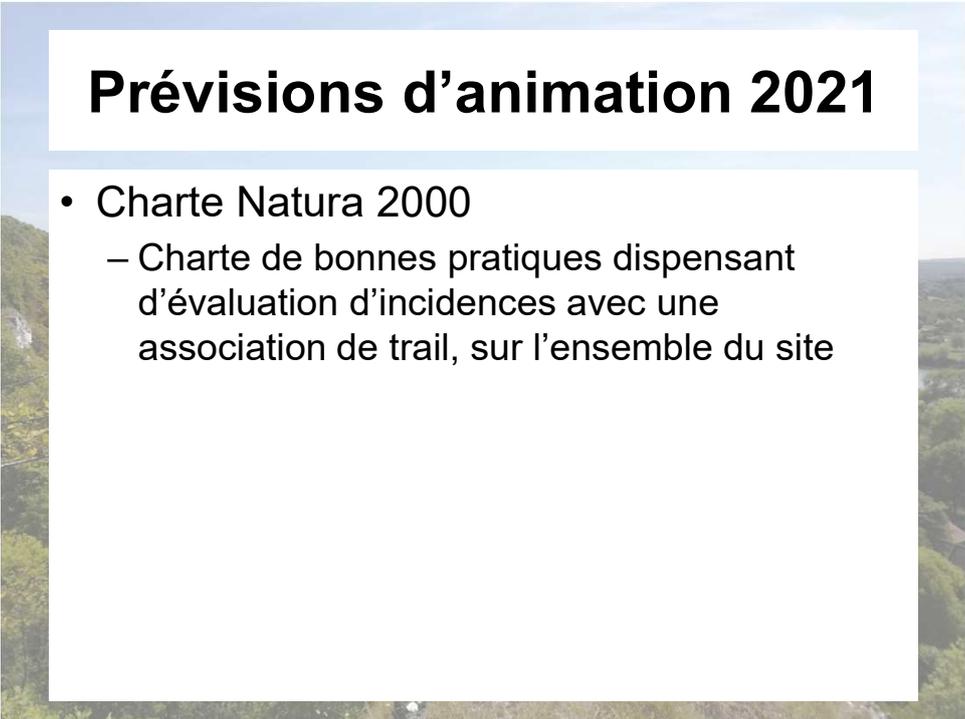
Evolution de l'état de conservation sur 5 unités de gestion entre 2018 (état initial) et 2020 (2 ans après travaux)

Parcelles AEV sur Vétheuil, Gommecourt et 1<sup>er</sup> piton des Foutures + parcelle pâturée des Longs Bardes sur la RNN



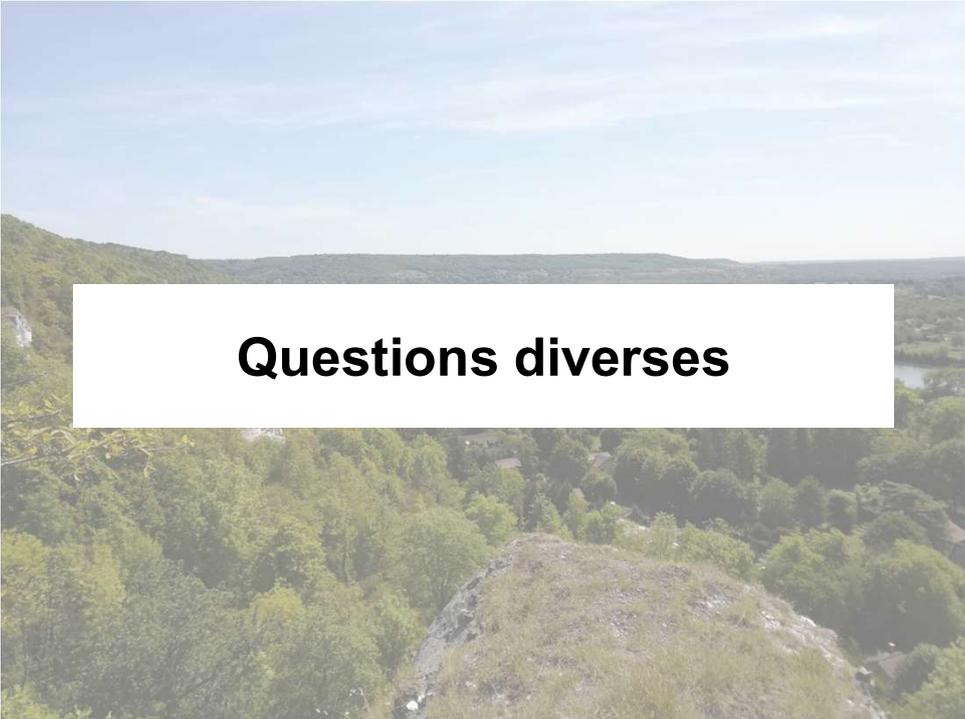






## Prévisions d'animation 2021

- Charte Natura 2000
  - Charte de bonnes pratiques dispensant d'évaluation d'incidences avec une association de trail, sur l'ensemble du site



## Questions diverses



**Merci de votre attention**

Camille GAUDIN  
[c.gaudin@pnr-vexin-francais.fr](mailto:c.gaudin@pnr-vexin-francais.fr)  
01.34.48.66.09  
06.81.58.86.08